

Séance du Conseil Municipal du mercredi 24 avril 2019

L'an deux mille dix- neuf, le mercredi vingt- quatre avril à 20 Heures, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du dix avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François THOMAS.

Étaient présents : 9 Conseillers Municipaux :

Danièle BAYONNETTE, Rachel BIGNON, Christine BORTOLUSSI-LABAIZE, Nadine CAUZETTE, Didier DELORD, Éric DELUC, Gérard LAMARRIGUE, Jacques LASSERRE, Jean-François THOMAS.

Étaient excusés : 2 Conseillers Municipaux :

Yvette DUVIGNAU, Georges ELGOYEN

Étaient absents : 3 conseillers municipaux :

Sylvain DABADIE, Isabelle BEN, Jérémy LASSERRE.

Monsieur Gérard LAMARRIGUE a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à approbation le compte rendu de la séance du vingt mars 2019.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1- CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE DU CENTRE BOURG :

Trois devis ont été demandés et deux bureaux d'étude ont envoyé une proposition :

- Le bureau d'étude Brigitte FRAUCIEL de Toulouse propose une étude pour 250 000 € de travaux.
- Le bureau d'étude SETMO de Serres Castets propose une étude pour 300 000 € de travaux.

Lors de la réunion de la Commission d'appel d'offres ayant eu lieu le 17 Avril à 9h30, les offres de prix ont été examinées. Elles sont :

Pour FRAUCIEL : 8% des 250 000€, soit **20 000€**

Pour SETMO : 6% des 300 000€, soit **18 000€**

Concernant les offres pour l'étude de l'avant-projet définitif, le montant des honoraires est :

Pour FRAUCIEL : 14% de 20 000€, soit **2 800€**

Pour SETMO : 13% de 18 000€, soit **2 340€**

Après analyse des offres, les deux bureaux ayant de sérieuses références, le critère de choix pour leur classement fut le montant des honoraires, soit :

Premier : SETMO

Deuxième : FRAUCIEL

La commission d'appel d'offres propose au Conseil Municipal de retenir le bureau d'étude SETMO, pouvant réaliser l'étude de l'avant projet définitif, l'élaboration des dossiers de demande de subventions et le dépôt des dossiers administratifs, pour un montant de 2 340€.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents.

2- CHEMIN DE LA STATION D'ÉPURATION :

Lors de la réunion du 17 Avril 2019, la commission d'appels d'offres a examiné les propositions de prix concernant la création du chemin de la station d'épuration.

Deux propositions ont été reçues ; il s'agit de :

-Aquitaine transport pour un devis de **3 150€ HT**

-SARL THOMAS Michel pour un devis de **4 950€ HT**

La commission d'appel d'offres propose au Conseil Municipal de retenir la proposition d'Aquitaine Transport.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents.

3- EMPRUNT 2019 – ANALYSE DES OFFRES :

Le montant de l'emprunt décidé lors du vote du budget 2019 est de 70 000€.

Cinq établissements ont été contactés :

-Crédit Agricole Pyrénées Gascogne.

-Crédit Agricole Aquitaine.

-Caisse d'Épargne.

-Banque Postale.

-Caisse des dépôts (conditions de prêt de 25 à 40 ans) : non retenu.

A ce jour, seul le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne a fait des propositions qui sont les suivantes :

- 15 ans, trimestriel au taux de 1,33% pour un coût total de77 330,43 €.
- 15 ans, annuel au taux de 1,34% pour un coût total de 77 736,93 €.
- 20 ans, trimestriel au taux de 1,55% pour un coût total de 81 544,00 €.
- 20 ans, annuel au taux de 1,56% pour un coût total de 82 027,20 €.

Dans le cas où aucune autre proposition serait reçue d'ici vendredi 26 avril 2019, le Conseil municipal donne son accord pour l'offre du CAPG de RISCLE, 15 ans, trimestriel, au taux de 1.33% et 210 euros de frais de dossier.

4- PISCINE SAISON 2019 :

Comme l'année passée, la piscine ouvrira le Lundi 17 Juin 2019 pour les élèves de l'école. Elle sera ouverte au public en Juillet et Août.

Horaires :

Matin : de 10h30 à 12h00.

Après-midi : de 15h00 à 19h30.

Tarifs :

-Enfants de moins de 6 ans	gratuit
-Enfants de 6 à 15 ans	2,00€
-Plus de 15 ans	3,00€
-Non baigneurs	1,00€
-Carte enfant 15 entrées	20,00€
-Carte adulte 15 entrées	35,00€

Tarifs groupes à partir de 10 personnes :

-Enfants de 6 à 15 ans	1,50€
-Plus de 15 ans	2,50€

Les horaires d'ouverture et les tarifs, identiques à ceux de 2018 sont votés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Comme chaque année le Conseil Municipal doit recruter un maître-nageur et un agent d'accueil.

- Nathalie SOUVY est proposée comme maître-nageur.
- Marie-José LAMARRIGUE est proposée comme agent d'accueil, aucune autre candidature n'ayant été déposée pour cette fonction.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats avec ces agents.

5- ÉCLAIRAGE PUBLIC :

La mise en place des nouvelles lampes à LED à faible consommation permet un nouveau fonctionnement automatisé.

En effet l'intensité lumineuse des lampes baisse automatiquement entre 23h00 et 5h00 du matin, réduisant ainsi la consommation d'électricité.

L'extinction de l'éclairage public durant une partie de la nuit n'est donc plus envisagée.

Concernant le poste n°9 de Gérisson, les lampes n'ayant pas été remplacés, le Conseil Municipal a réfléchi à l'idée de couper l'éclairage dans ce secteur pendant une partie de la nuit.

Cette option n'a pas été retenue, dans l'attente du remplacement de ces anciennes lampes par des lampes à LED.

Une étude a été demandée au SDEG pour le remplacement de ces lampes.

6- P.L.U.I. - CCAA :

Il est désormais possible de définir de nouveaux hameaux suivant les critères du SCT.

Pour cela il y a nécessité de repérer, les bourgs existants, les hameaux existants et les nouveaux hameaux à créer (si on le souhaite).

Définition des hameaux existants de Viella :

Le quartier de « Lasserre »

Le quartier de « l'Estremdébat »

Le quartier de « Délalariou »

Les hameaux nouveaux (si on désire en créer suivant les critères imposés)

NB : *Le Quartier du Pédéouen, le Quartier Saint-Pierre et le Quartier de la Barade sont considérés comme appartenant au Bourg.*

Le Conseil Municipal conserve les dénominations actuelles et n'a pas créé de nouveaux hameaux.

7- Recomposition du Conseil Communautaire :

L'année précédent le renouvellement des Conseils Municipaux, le choix doit être fait entre :

- Répartition par accord local
- Répartition de droit commun

Le Conseil Municipal choisit à l'unanimité la répartition par accord local et vote la délibération confirmant ce choix.

PJ 1 : voir documents « répartition conseil communautaire »

8- Compétence assainissement collectif :

La loi NOTRe modifiée permet aux communautés de communes de prendre la compétence « assainissement collectif » au 01/01/2026 au lieu du 01/01/2020.

La Communauté des Communes souhaite utiliser cette possibilité de report de compétence.

Toutes les communes doivent délibérer avant le 30 juin 2019 pour accepter ou non ce report de compétence.

Cette décision n'a pas d'incidence pour notre commune si l'on transfère comme prévu, notre assainissement collectif au SIEBAG.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le report de prise de compétence pour l'assainissement collectif et vote la délibération de report de date.

9- Mise à disposition du logement du rez-de-chaussée de l'école maternelle :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la mise à la disposition de la CCAA du logement permettant la réhabilitation de l'école de Viella.

10- Programme d'Intérêt Général (P.I.G.) :

PJ 2 : Information PIG

11- BUDGET PARTICIPATIF GERSOIS :

Le Conseil Municipal réfléchit aux propositions de projets devant émaner d'associations ou de particuliers.

Des projets seront proposés lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

12- QUESTIONS DIVERSES :

*** Adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement :**

Ce fonds permet de régler des factures d'eau ou d'assainissement qui n'ont pu être payées.

La participation pour la commune serait pour l'année de 0,2049€ par abonné soit :

0,2049 x 135 = 27,66 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette participation.

*** Information subvention DETR :**

Concernant les travaux de revêtement des parkings du centre ville nous devrions percevoir 20% du montant HT des travaux.

Nous attendons l'arrêté d'attribution de cette subvention.

*** Tombola de l'école :**

Suite à une demande de participation de la mairie de la part de l'école par courrier du 15 Avril 2019, le Conseil Municipal décide d'octroyer à l'école, 3 bons d'achat de 50€ chacun utilisables à l'épicerie de la commune hors tabac et alcool.

*** Sinistre Notre Dame De France à PARIS :**

L'Association des Maires de France appelle les communes à soutenir la reconstruction de la cathédrale Notre Dame.

Le Conseil Municipal ne répond pas favorablement à cette demande, considérant que nous avons d'autres priorités pour notre commune.

*** Gendarmerie :**

Suite à une première rencontre le Vendredi 22 Mars à 20h à la Mairie , la gendarmerie propose une nouvelle réunion destinée à la population Viellanaise concernant la « participation citoyenne ».

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition, la date sera fixée ultérieurement.

*** Licence IV :**

Le Conseil Municipal avait déjà voté l'achat de la licence.

Après une relance ces jours derniers, nous attendons un retour officiel de la part des organismes compétents.

• ONF :

Monsieur le Maire présente un courrier émanant des personnels de l'Office National des Forêts (ONF) inquiets pour l'avenir de cette structure. Ils demandent au Conseil municipal de voter une motion de soutien.

Après discussion, la motion est votée sauf une voix contre et deux abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire clos la séance à 22h00.